

KANTON WALLIS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

9 octobre 2018

Stratégie immobilière de l'Etat du Valais

Création de guichets uniques regroupés par région géographique

Dans le cadre de sa stratégie immobilière, le Conseil d'Etat a validé le principe d'un regroupement de certains services à la population (guichets) en un seul site par région géographique sur le modèle du centre administratif de Martigny. Le canton achètera à cette fin un terrain à proximité de la gare de Sierre. Des discussions sont également en cours avec les communes de Monthey et de Viège.

Le Conseil d'Etat a mandaté en 2016 le Service des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA) pour mener une réflexion sur l'organisation des tâches étatiques, la répartition territoriale et les synergies. L'Etat du Valais souhaite ainsi moderniser et adapter son parc immobilier aux exigences actuelles, en se dotant d'une politique immobilière durable.

Un premier pas important dans ce sens a été franchi en mai 2018 avec l'adoption par le Grand Conseil de la loi sur le fonds de financement de l'investissement et de la gestion des immeubles de l'Etat (fonds FIGI). Cette loi permet d'ancrer les principes de la politique immobilière de l'Etat du Valais en optimisant le rapport coût-utilité à long terme. Elle impose également à l'Etat un rôle d'exemplarité dans les procédures architecturales. Enfin, la politique immobilière doit se faire dans le respect du développement durable.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces principes, le SBMA a, en collaboration avec les services de l'administration cantonale, analysé les structures actuelles, leur position géographique et leur fonctionnement (utilisation, occupation et coûts) avec pour but une rationalisation de l'utilisation des bâtiments et une diminution de leurs coûts d'exploitation.

Le SBMA a présenté au Conseil d'Etat un rapport d'approfondissement qui propose notamment un regroupement de certains services à la population en un seul lieu sur le modèle du regroupement des prestations réalisé à Martigny. Le centre administratif de l'Etat du Valais de la rue du Léman y regroupe depuis 2015 les guichets du Service de la population et des migrations (SPM), du Service du registre foncier (SRF), du Service des poursuites et faillites (SPF), de l'Office régional de placement (ORP), du Service des forêts, des cours d'eau et du paysage (SFCEP), du Service de la mobilité (SDM) et de la Police cantonale (PC). Les buts de cette réorganisation sont multiples et correspondent aux concepts de la stratégie immobilière de l'Etat du Valais. Elle permet d'offrir un guichet unique aux citoyens, de gagner en efficience entre les services, d'économiser des surfaces de bureaux et d'abandonner certaines locations au profit de la propriété.

Le principe de mise en œuvre de ce concept réside dans l'idée d'implanter plusieurs bâtiments administratifs au fil du Rhône en fonction de la répartition démographique du canton. Les sites retenus dans le rapport d'approfondissement du SBMA sont Viège, Sierre, Sion, Martigny (regroupement déjà réalisé en 2015) et Monthey. Ces choix ont été faits après analyse des structures en place et de la



répartition du personnel dans le canton. Le but étant de trouver un équilibre régional entre les écoles, les hôpitaux, les offices du Ministère public, la Police et les services de l'Etat.

Ainsi, à Sierre, l'Etat achètera dans le courant de l'automne 2018 une parcelle située à proximité immédiate de la gare. Le coût de la transaction s'élève à 2'350'000.- francs. Le projet prévoit la construction d'un bâtiment administratif de plus de 11'000m² de bureaux à disposition des besoins de l'Etat du Valais. Cet espace permettra le regroupement similaire à Martigny des différents services à la population présents à Sierre. Les espaces restants dans ce futur bâtiment administratif seront mis à disposition d'autres entités étatiques ne disposant pas de locaux réellement adaptés à leurs activités.

Des discussions d'achat ou de mise à disposition de terrains ou d'infrastructures sont également en cours à Viège et à Monthey. Le choix des terrains s'est fait proche des interfaces nodales. Cela favorisera le concept de mobilité 2040 que l'Etat souhaite mettre en place et permettra à la population de profiter de cette accessibilité facilitée.

Le Conseil d'Etat a décidé de donner mandat au SBMA de poursuivre les démarches avec les communes concernées et de présenter un échéancier de construction de ces bâtiments.

Personnes de contact

Jacques Melly, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), 079 559 66 90.

Philippe Venetz, architecte cantonal, Service des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA), 079 224 16 75